Image not found or type unknown

Litige avec ancienne propriétaire sur proratas prime tutoral

Par **céline**, le **27/02/2011** à **19:00**

Bonjour,
j'ai repris un salon de coiffure avec un contrat pro en BP en 1ere année (contrat sur 2 ans).
Grâce à ce contrat nous avons droit à une prime tutoral de 230 euros par mois pendant 6 mois soit un total de 1380 euros.
Sachant que l'ancienne propriétaire a eu la contrat pro à sa charge pendant 5 mois faut-il faire le proratas de 1380 euros en 6mois? ou en 24 mois?
merci de me répondre cela est urgent pour moi
cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés